



Demande de subvention propriétaire individuel
Aide aux travaux de la Communauté de Communes Maurienne Galibier
Et des communes de Saint-Michel-de-Maurienne et de Valloire

Demande adressée à CC Maurienne Galibier - Saint-Michel-de-Maurienne - Valloire

Nom et prénom du propriétaire.....

Adresse du logement.....

.....

Nombre de logements concernés par la demande

.....

Type de dossier : Propriétaire occupant (PO) Propriétaire bailleur (PB)

Nécessité d'une autorisation d'urbanisme : Oui Non

Numéro de dossier Anah et date de notification : -

.....

Montant HT des travaux éligibles aux aides de l'Anah (total) :

.....

Type d'aide sollicitée	Montant sollicité		
	CCMG	SMM	Valloire
<input type="checkbox"/> PO Travaux lourds			
<input type="checkbox"/> PO Fonds social			
<input type="checkbox"/> Création de résidence principale			
<input type="checkbox"/> PB Travaux Lourds			
<input type="checkbox"/> PB Moyennement dégradé et rénovation énergétique			
<input type="checkbox"/> PO en copro (MPR Copro)			
Total			

Si plusieurs logements, préciser le détail en annexe.

En signant cette demande de subvention :

- Je certifie l'exactitude des données renseignées sur ce formulaire,
- J'accepte les conditions d'attribution des aides de la Communauté de Communes Maurienne Galibier, définies par le règlement d'attribution des aides,
- J'accepte de céder à la Communauté de Communes Maurienne Galibier les droits à l'image des photos prises de mon logement avant et après travaux, dans un objectif de communication sur le programme,
- Je donne mon consentement pour que l'ensemble des informations collectées pour ce traitement puisse être accessibles aux agents de la Communauté de Communes ainsi



qu'aux communes pouvant accorder des financements complémentaires dans le cadre du présent programme. Le consentement présent est valable pour une durée maximale de 10 ans.

Nom et prénom, date, signature du propriétaire Le :	Nom et prénom, date, cachet et signature de l'opérateur ou l'accompagnateur Le :
---	--

Documents à fournir lors du dépôt de la demande de subvention

- Notification de subvention Anah (le cas échéant)
- Autorisation d'urbanisme (le cas échéant)
- Plan de financement
- Pour les demandes fonds social : éléments justifiant des risques encourus, de la situation financière et sociale difficile, de la recherche d'autres aides, ...
- Pour les demandes de prime « création de résidence principale », en l'absence de la prime sortie de vacance de l'Anah, justificatifs de l'utilisation du logement avant travaux :
 - de la vacance du logement : déclaration d'occupation auprès des services fiscaux, factures indiquant une faible consommation d'eau, d'électricité, acte de vente précisant la vacance, ...
 - de l'utilisation du logement en résidence secondaire ou meublé de tourisme : déclaration d'occupation auprès des services fiscaux, factures indiquant une faible consommation d'eau ou d'électricité, justification de paiement de la taxe de séjour...

Pour mémoire, les documents à fournir lors de la demande de solde :

- Accord de paiement de l'Anah,
- Le plan de financement actualisé et signé du bénéficiaire,
- RIB au nom et prénom du propriétaire qui a obtenu la subvention.



Annexe 1 : détail des logements

Numéro du logement				TOTAL
Etage / identification				
Surface				
Montant HT subventionné par l'Anah				
Subvention sollicitée CCMG				
Subvention sollicitée SMM				
Subvention sollicitée Valloire				

Pour les subventions sollicitées, préciser le type d'aide et le montant par type d'aide.



Annexe 2 : Précisions concernant les règlements d'aide

Les aides de la Communauté de Communes Maurienne Galibier et des communes de Saint-Michel-de-Maurienne et Valloire sont précisées par un règlement d'attribution des aides, validé par :

- Le conseil communautaire du 28/01/26,
- Le conseil municipal de Saint-Michel-de-Maurienne le 23/02/26,
- Le conseil municipal de Valloire le 19/02/26.

Les règlements d'aide sont consultables sur le site internet des collectivités et sur demande auprès de :

- ebalcaen@maurienne-galibier.com pour la CC Maurienne Galibier,
- Xx pour la commune de Saint-Michel-de-Maurienne,
- Xx pour la commune de Valloire.

La demande de subvention auprès des collectivités doit être faite par l'opérateur ou l'accompagnateur du propriétaire ou de la copropriété après l'obtention des subventions de l'Anah et des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux.

Annexe 3 : Précisions concernant le traitement des données à caractère personnel :

Les données à caractère personnel recueillies par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement dont le responsable est la Communauté de Communes Maurienne Galibier – 54, rue du Général Ferrié – 73140 Saint-Michel-de-Maurienne – 04 79 56 52 54.

Ces données collectées sont nécessaires à l'exécution d'une mission de service public d'instruction des demandes de subventions à la rénovation dans le cadre du Pacte Territorial et de l'OPAH-RU Maurienne Galibier. Ces données sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de Communes Maurienne Galibier. Elles sont conservées pour toute la durée pendant laquelle les propriétaires bénéficient de ce service et pour une durée maximale de 10 ans (2 ans pour les dossiers non retenus).

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Le Règlement Général sur la Protection des Données), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer par mail, courrier ou en vous présentant à la Communauté de Communes, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.